

# Décision n° CODEP-SGE-2016-013807 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 4 avril 2016 de nomination d'un assistant de prévention et modifiant la décision n° CODEP-SGE-2013-057142 du 19 novembre 2013 relative à la nomination des assistants et du conseiller de prévention de l'Autorité de sûreté nucléaire

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L592-12;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment son article 4;

Vu la décision n° 2010-DC 0195 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 octobre 2010 établissant le règlement intérieur de l'Autorité de sureté nucléaire, notamment son article 3;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu la décision n° 2012-DC-0327 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 27 novembre 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° CODEP-SGE-2013-057142 du 19 novembre 2013 modifiée relative à la nomination des assistants et du conseiller de prévention de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la proposition de désignation formulée le 31 mars 2016 par la division territoriale de Paris ;

Vu la lettre de cadrage n° CODEP-SGE-2015-011753 du 24 mars 2015 relative à l'exercice des missions d'assistant de prévention de l'ASN ;

### Décide:

### Article 1er

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions d'assistante de prévention de l'Autorité de sûreté nucléaire de Mme Claire Letzelter.

## Article 2

Est nommé en qualité d'assistant de prévention de l'Autorité de sûreté nucléaire, à compter du 4 avril 2016, pour la division territoriale de Paris, M. Eric Jouve.

## Article 3

Dans le tableau de l'article 2 de la décision du 19 novembre 2013 susvisée, la ligne suivante est supprimée :

LETZELTER Claire	Division territoriale de Paris	
------------------	--------------------------------	--

Ce tableau est complété par la ligne suivante :

JOUVE	Eric	Division territoriale de Paris
-------	------	--------------------------------

## Article 4

La lettre de cadrage du 24 mars 2015 susvisée, fixant notamment les missions confiées au réseau des assistants de prévention de l'Autorité de sûreté nucléaire, sera notifiée à M. Eric Jouve.

# Article 5

La présente décision sera notifiée aux intéressés, ainsi qu'aux membres du Comex et au chef de la division territoriale de Paris.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 4 avril 2016

<u>Signé par</u>

Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire, Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire

Jean-Christophe NIEL